

# Puits

## Les nouvelles



### NOËL

Petit Jésus qu'il nous faut être,  
Si nous voulons voir Dieu le Père,

Accordez-nous d'alors renaître  
En purs bébés, nus, sans repaire  
Qu'une étable, et sans compagnie

Qu'un âne et qu'un bœuf,  
humble paire ;

D'avoir l'ignorance infinie  
Et l'immense toute-faiblesse

Par quoi l'humble enfance est bénie ;

De n'agir sans qu'un rien ne blesse

Notre chair pourtant innocente

Encore même d'une caresse,

Sans que notre œil chétif ne sente

Douloureusement l'éclat même

De l'aube à peine pâissante,

Du soir venant, lueur suprême,

Sans éprouver aucune envie

Que d'un long sommeil tiède et blême...

En purs bébés que l'âpre vie

Destine, — pour quel but sévère

Ou bienheureux ? — foule asservie

Ou troupe libre, à quel calvaire ?

Paul Verlaine

### Réunion du 27 Janvier 2023

Présents : Benoît de Valous, Emma Tobiet-Soulat, Florent Romanel, Jérôme de Valous, Gérard Chauve, Marc Thiry.

Excusés & représentés: Eric Garcia, Caroline Williams, Aurélie Briollais, Claire Chtibi.

Le conseil prend connaissance du projet de passage du Tulpen Rallye à Puits le 10 mai 2023.

Sollicité à ce sujet par les services de la préfecture, il rend un avis favorable sur le trajet proposé sur la commune.

Le conseil constate que quelques jeunes tilleuls de la place de la mairie sont blessés et sont sans avenir.

Il décide de les faire remplacer par de nouveaux plans.

Suite à l'exploitation d'arbres le long du chemin des pierres taillées, des souches pourraient être dangereuses. Le conseil examine des devis pour l'élimination de ces souches. Toutefois quelques conseillers examineront la pertinence des solutions proposées.

Le conseil prend connaissance de l'avis du conservateur qui a été sollicité à l'occasion du recensement des statues classées de l'Eglise.

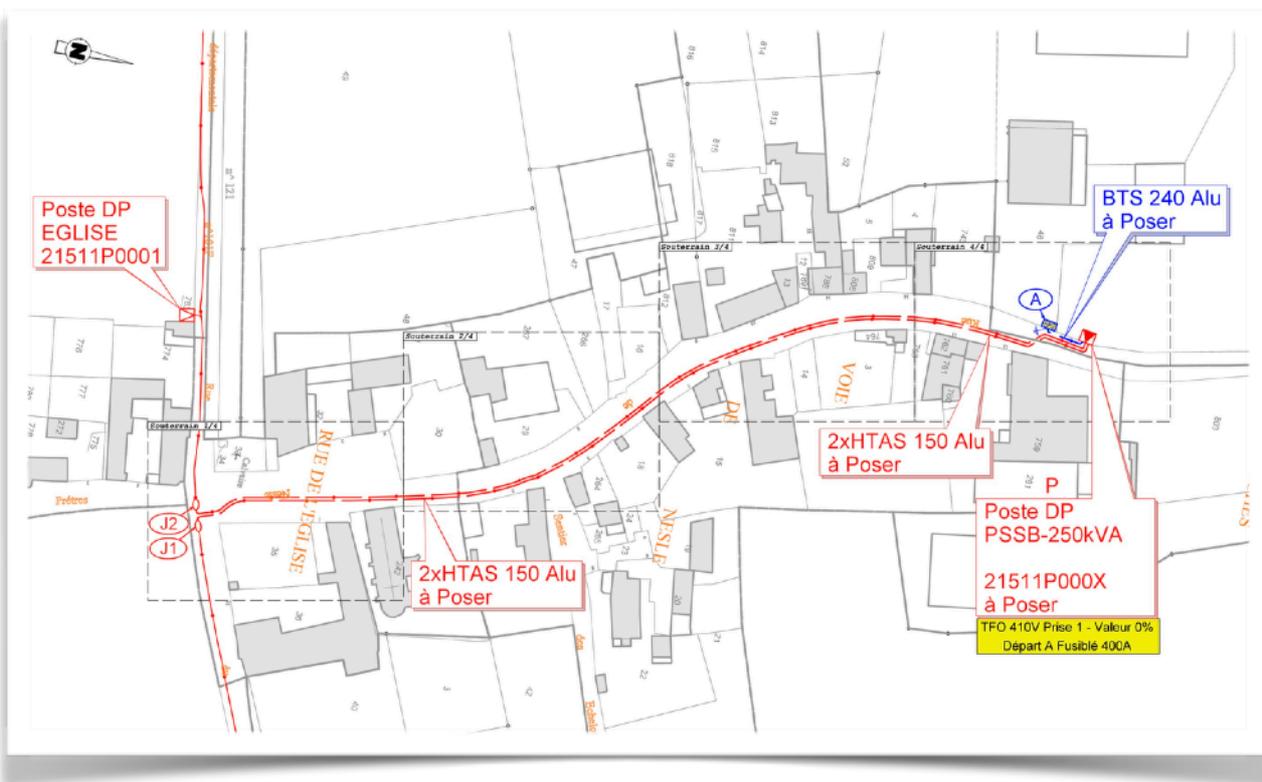
La polychromie de la Piéta nécessiterait des soins de conservation.

Il décide de demander des propositions de restauration à deux entreprises, avant décision d'entreprendre quoi que ce soit.

Le conseil examine des devis de contrôle (Audit) du défibrillateur. Il retient celui de l'entreprise AC2P.

Le conseil prend connaissance du projet Enedis de création d'artère électrique en sous terrain dans la rue de Nesles dans le but de raccorder une installation de production d'électricité photovoltaïque.

La rue étant une route départementale, la commune n'a pas à se prononcer sur les méthodes d'enfouissement.



Considérant que, hormis le nouveau poste transformateur au sol, rien ne sera mis en aérien. Le conseil, sollicité par Enedis, ne formule pas d'objection au projet.

Le maire expose la nécessité de l'intervention d'un hydrogéologue avant travaux d'aménagement de l'extension du cimetière.

Le conseil ayant pris connaissance:

- de la recommandation insistante de la préfecture.
- des difficultés liées au fonctionnement de l'ARS

Décide de solliciter le cabinet Sciences Environnement d'Auxerre qui dispose d'un hydrogéologue agréé par l'ARS. Ce cabinet devra établir un devis pour son intervention.

### Réunion du 17 Mars 2023

Présents : Benoît de Valous, Eric Garcia, Caroline Williams, Emma Tobiet-Soulat, Florent Romanel, Jérôme de Valous, Gérard Chauve, Claire Chtibi, Marc Thiry.

Excusée et représentée : Aurélie Briollais.

Le conseil:

- Decide de faire réaliser de petits entretiens courants dans la salle de fêtes.
- Charge G. Chauve responsable des chemins de faire réaliser des devis de réparation des chemins endommagés par les exploitations forestière.
- Prend connaissance de l'intention du Conseil Général de la Cote d'Or de refaire la couche de roulement du Cd 101 dans la traversée de Puits pendant l'année 2023.

Après avoir examiné les devis de reliure pour les dix dernières années de l'état civil, le conseil retient la proposition de l'Atelier du Patrimoine.

A propos des festivité 2023 du 14 juillet, le conseil décide de reprendre et modifier la formule 2022 et de reconduire la collaboration avec l'association « comité des fêtes ».

Concernant les feux d'artifices le conseil souhaite la reconduction de la formule 2022.

Lors d'une prochaine réunion, la commission des fêtes présentera un programme définitif avec le partenariat du comité.

Avant l'étude du compte administratif et du compte de gestion, le maire rappelle les grands principes des budgets communaux.

Le conseil:

- examine et vote le compte administratif 2022
- examine et adopte le compte de gestion 2022:

## COMPTE DE GESTION RÉSULTAT BUDGÉTAIRE 2022

Budget Principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Titres émis	Tapez pour saisir le texte	208 767,45		28 878,00
Mandats émis	174 191,11		93 893,92	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat Budget Principal		34 576,34	65 015,92	
<p>Résultat 2022 : -30 439,58</p> <p>Clôture 2021 : 747 879,46    Affecté à investissement 2022 : 89 873,93</p> <p>Clôture 2022 : 717 439,88</p>				



Compte tenu de la taxe d'habitation appliquée sur les résidences secondaires, le conseil décide de faire profiter de cette ressource à l'ensemble des contribuables de la commune.

Par conséquent il décide d'une baisse des taux d'imposition:

<i>Taxes</i>	<i>Taux 2022</i>	<i>Taux votés pour 2023</i>
Taxe foncière sur le bâti	25,43 %	23,65 %
Taxe foncière sur le non bâti	20,95 %	19,48 %
Taxe d'habitation (résidence secondaire)		9,61 %
Cotisation foncière des entreprises	15,43 %	14,35 %

### **Réunion du 14 Avril 2023**

Présents: Benoît de Valous, Eric Garcia, Caroline Williams, Emma Tobiet-Soulat, Florent Romanel, Jérôme de Valous, Gérard Chauve.

Excusés et représentés: Claire Chtibi, Marc Thiry, Aurélie Briollais.

Le conseil prend connaissance de différentes informations concernant l'extension du cimetière: date d'intervention de l'hydrogéologue, recherche de financement etc...

Concernant la maison communale, le conseil prend connaissance du rapport du diagnostic technique: Traces de peinture au plomb, logement assimilé à une passoire thermique sauf pour le dernier étage dont l'aménagement est plus récent, électricité satisfaisante.

Le conseil entend l'exposé de Caroline Williams et de la commission des fêtes sur l'organisation du 14 juillet en collaboration avec l'association « Comité des fêtes » Le conseil donne son approbation.

Le conseil, à propos des derniers concerts tenus en forêt communale:

- Retient la bonne préparation des responsables et une organisation de l'évènement bien menée avec une bonne volonté manifeste.
- Regrette le manque de discipline avéré du public par rapport aux consignes de sécurité de la préfecture et dont le Sdis avait demandé un respect méticuleux.
- Note les inquiétudes du Sdis et de la sous préfecture quand à la pérennisation de ce type d'évènement.
- Prend connaissance des réserves formulées par l'Onf pour un renouvellement de cette manifestation.
- Observe que le public visé et présent est largement étranger à la commune.

Après en avoir délibéré longuement, faisant la part du positif et des inquiétudes soulevées, le conseil décide qu'il n'est plus possible de permettre ce type d'évènement à l'avenir.

Le conseil prend connaissance de la proposition présentée par l'Onf pour des travaux de cloisonnement dans la parcelle 32.

Il refuse cette proposition, ces travaux étant inutiles compte tenu de l'état des semis inexistants.

Accepte la proposition de martelage des parcelles 8 et 7 en vue des affouages 2023-2024.

Après avoir examiné le projet de budget 2023, le conseil l'adopte comme suit:

<b>EQUILIBRE GLOBAL DU BUDGET 2023</b>				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat antérieur		692 581,87		24 858,00
Proposition 2023	185 948,00	194 709,00	370 804,00	38 000,00
Opération d'ordre de section à section	307 946,00			307 946,00
<b>Totaux</b>	<b>493 894,00</b>	<b>887 290,87</b>	<b>370 804,00</b>	<b>370 804,00</b>
<b>Résultat</b>		<b>393 396,87</b>		<b>0,00</b>
<i>Excédent: 393 396,87</i>				

### **Réunion du 1er Septembre 2023**

Présents: Benoît de Valous, Eric Garcia, Caroline Williams, Emma Tobiet-Soulat, Florent Romanel, Jérôme de Valous, Gérard Chauve, Claire Chtibi, Marc Thiry.

Excusée et représentée: Aurélie Briollais.

Le conseil:

- décide de faire tailler le platane de la place qui est en très mauvais état
- décide de faire réaliser des devis pour la remise en état du pas d'âne ainsi que des réparations aux allées.
- prend connaissance d'informations relatives au cimetière, dont les résultats de l'étude hydrologique qui s'avèrent positifs.
- prend bonne note de la poursuite des enregistrements informatiques concernant les concessions et emplacements par Emma Tobiet-Soulat & Florent Romanel.

Le conseil :

- prend connaissance des dispositions « temps de travail » validées par le centre de gestion.
- après en avoir délibéré, adopte ces dispositions réglementaires.
  
- prend connaissance des modifications statutaires de l'Epage Sequana. S'agissant d'un simple élargissement du périmètre, il adopte à son tour cette modification.
  
- accepte la proposition de l'Onf pour le martelage d'automne parcelles 8, 9 & 29.
  
- examine les devis pour la réfection du chemin de la combe au blanc endommagé par un exploitant forestier. Il retient celui présenté par l'entreprise Schmit. Une participation sera demandée à l'exploitant forestier responsable de la dégradation, comme l'autorise l'article L 161-8 du code rural. Gérard Chauve responsable des chemins prendra les contacts nécessaires.
  
- examine les devis pour traiter la mousse des toits de la mairie et du préau. Il retient l'entreprise Spataro.

*Il est à noter que le temps pluvieux qui a perduré cet automne n'a pas permis que ces derniers travaux soient réalisés sur la fin de l'année. Ils sont reportés courant de l'année prochaine.*



*Informations pratiques*

*Mairie de Puits rue du Porche 21400 Puits  
+33 3 80 93 14 92 - mairie@puits.info - www.puits.info*

*Permanence le jeudi après midi  
avec Nadia Juillet Labeaune  
Attention : compte tenu de sa convalescence  
sa présence est encore irrégulière*

*Détail des travaux du conseil consultable sur le site  
Chaque Keynote proposé est identique à celui projeté en réunion*

*Ramassage des OM tous les mardi  
Recyclables: mardi des semaines impaires*

*Salle des fêtes:  
Calendrier des locations consultable sur le site  
information & réservation auprès du secrétariat*

## Réunion du 31 Octobre 2023

Présents: Benoît de Valous, Eric Garcia, Caroline Williams, Emma Tobiet-Soulat, Florent Romanel, Jérôme de Valous, Gérard Chauve, Claire Chtibi, Marc Thiry.

Excusée et représentée: Aurélie Briollais.

Le maire expose que les parcelles 10 et 13 plantées en épicéas sont touchées par un parasite: les scolytes. Il n'existe malheureusement pas de moyen de lutte. Ces parasites provoquent rapidement la mort et le dessèchement des arbres. Ces insectes se propagent rapidement dans une plantation lorsqu'elle est infectée.



Compte tenu de ces éléments et après en avoir longuement délibéré, le conseil décide de faire procéder à l'abattage et à la vente de ces deux coupes, avant que tout ne soit perdu.

Une réflexion s'imposera sur les essences à remettre en place.

Toujours dans le cadre de la forêt le conseil examine une proposition de l'ONF pour repeupler la parcelle 3 dans sa partie basse. Le conseil estime que la proposition est contestable dans sa partie technique. Il décide de ne pas lui donner suite en l'état.

Suite à la candidature de la commune pour participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique, Puits a été retenu. Ce CFU a vocation à se généraliser ultérieurement sur toutes les communes. Il remplacera le compte administratif et le compte de gestion.

Le conseil délibère favorablement pour valider notre participation à cette dernière phase d'expérimentation.

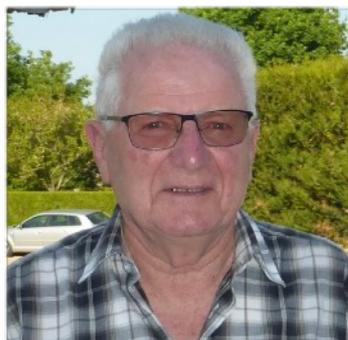


Figure incontournable de Puits, Bernard Prigent nous a quitté cette année dans sa quatre vingt neuvième année.

Elu au conseil municipal à la suite de son père en 1971, il terminera son dernier mandat comme adjoint en 2001.

Dévoué à la commune, toujours prêt à rendre un service, il n'a jamais compté son temps pour œuvrer à l'intérêt général. Durant toutes ces années, il s'était tout particulièrement investi lors de la restauration intérieure de l'église et ensuite pendant la réfection complète de la Mairie. Il laisse le souvenir d'un homme chaleureux et apprécié.

**Requiescat in pace!**



*Le conseil municipal vous souhaite  
un très joyeux Noël  
et une bonne année 2024*



Le saviez vous ?

Les crèches, célébrant la naissance de Jésus il y a 2000 ans se sont particulièrement développées au XIV<sup>ème</sup> siècle avec une multiplication des personnages entourant la scène de la nativité. Ce succès grandissant donnera même naissance à un artisanat voué à ces représentations de Noël.

Elles ont rapidement séduit tous les peuples. Qu'ils soient croyants ou non, tous y ont probablement vu un exemple de ce à quoi le plus grand nombre aspire :

*La paix, la simplicité, la vie de famille, l'harmonie avec la nature (hommes & animaux), l'exaltation des humbles (les bergers), la générosité (de simples offrandes portées par différents personnages), l'abaissement des grands de ce monde (les rois mages), la joie (les anges), la proximité et la bonté du créateur (qui vient parmi nous), le silence intérieur (qui élève l'esprit).*

